



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL**

N° 20210324 -12

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 17
- votants = 19

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à PRUDHOMAT, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 10 mars 2021

Présents : 17

ALBERT Catherine (suppléante de DELANDE Claire), AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, FOUCHE Jean-Claude, LAVERGNE AZARD Loïc, LEYGNAC Jean-Claude, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, CANCHES Michel à CESANO Lionel

Absents dont excusés : 3

JAUZAC Catherine, LEROUX Michel, PEYRICAL René

OBJET : DEPARTEMENT DU CANTAL – FINANCEMENT ANIMATION 2021

Monsieur le président rappelle que le syndicat exerce ses compétences sur une partie de la CC CHATAIGNERAIE CANTALIENNE (Cantal) sur le bassin de la Cère (limite amont : Barrage de Nèpes), sur environ 158 kilomètres de linéaire de cours d'eau.

Afin de mettre en place un plan pluriannuel de Gestion (PPG) Cère aval, la fin de l'année 2020 a été consacrée au démarrage du diagnostic terrain et à la collecte de données ; en 2021, ce diagnostic terrain PPG Cère aval va continuer et il s'accompagnera de rencontres spécifiques avec les partenaires techniques locaux et les élus tout au long de l'année.

De ce fait, le département du Cantal sera sollicité pour une participation financière au prorata des dépenses engagées sur ce territoire.

Monsieur le Président présente le cout de ce travail et les financements possibles.

Dépenses	BV Cère aval	BV Cère aval côté CANTAL
Salaires et charges	17 792,63	6 167,93
Frais liés aux déplacements (hors amortissement du véhicule)	1 627,65	1 373,25
Amortissement du véhicule	0	0
Frais indirects y compris matériel informatique et équipement terrain (sur la base de 20% des frais salariaux)	3 558,53	1 233,58
TOTAL	22 978,81	8 774,76

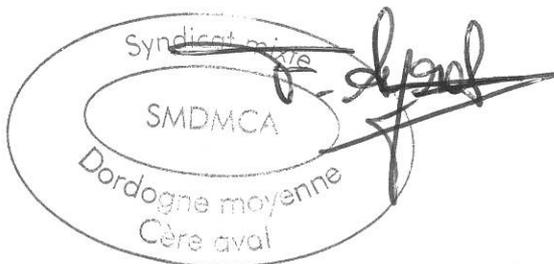
Recettes	Dépenses éligibles	Taux	Montants
Agence de l'eau Adour-Garonne	22 978,81	50%	11 489,40
Conseil départemental du Cantal (amortissement véhicule non éligible)	8 774,76	20% (sur partie Cantal)	1 754,95
SMDMCA	22 978,81	42%	9 734,45
TOTAL	22 978,81	100%	22 978,81

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président, les élus à l'unanimité :

- Entérinent la proposition de Monsieur le Président,
- L'autorisent à signer tous les documents nécessaires pour solliciter cette aide du Département du Cantal

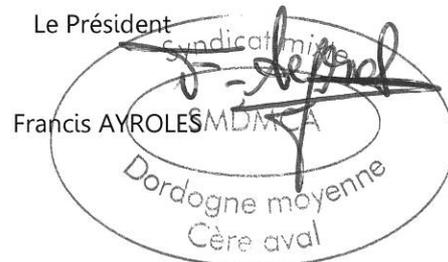
Publié et notifié le **25 MARS 2021**

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.